

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W19-543567

005 - 31431

<input checked="" type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> A
Cadre réservé à l'adhérent (e)		Société :	
Matricule : 12592		Autre :	
<input checked="" type="checkbox"/> Actif <input type="checkbox"/> Pensionné(e)		BOULAN SAAD	
Nom & Prénom :		Date de naissance : 17/06/1987	
Adresse : Immeuble RIAS AL MATAF - HAY EL FATH RABAT		Tél. : 0669165915 Total des frais engagés : 600,00 DH	

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :	
Date de consultation :	18 JUIN 2020
Nom et prénom du malade :	Age:
Lien de parenté :	<input type="checkbox"/> Lui-même <input type="checkbox"/> Conjoint
Nature de la maladie :	Enfant
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :	
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'adhérent ou au médecin conseil de la Mutuelle.	

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je
avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : RABAT Le : 1/1/2020

Signature de l'adhérent(e) :

Dr. Mounir Sbai

Spécialiste en dermatologie

Dermatologie esthétique

Pathologie de l'ongle et cheveux

Laser Dermatologique

Ex. directeur de l'Hôpital Aïn Chok



الدكتور منير السباعي

أخصائي أمراض جلدية

أمراض الشعر والأظافر

لیزر

تحميل

مدير سابق بمستشفى عين الشق

09/12/2019

Harhoura, le :

Ordonnance

BOULAM Saad

1 - Fiderma lait dépigmentant

une application par jour pendant trois mois

Dr. Mouni
Leverkusen-Erholungsklinik
Dochterklinik am Pharmacie
23. M3. An-El-Had, CYM-Rabat
Tel.: 06 37 78 88 71

Dr. Mounir SBAI
Dermatologue
N° 24, Plage Guyville - Harhoura
Tél : 05 37 40 40 80 / 06 61 41 18 66

تجزئة دينيا رقم 24 شاطئ كيفيل الههورة - تمارة Lot Dinia n° 24 plage Guyville Harhoura - Témara

Tél.: 05 37 40 40 80 / 06 61 41 18 66 - E-mail: dermatologieharhoura@gmail.com

IF : 40264991 - CNSS : 8612170 - INPE : 101171403 - ICE : 001754182000052

LAIT DEPIGMENTANT
INTENSIF

FIDERMA[®]
LABORATOIRES

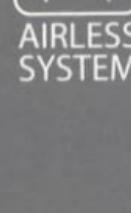


FIDERMA[®]
LABORATOIRES

Propriétés: FIDERMA LAIT DEPIGMENTANT INTENSIF est un soin spécifique pour le corps, développé pour réduire l'hyperpigmentation cutanée. Sa formule riche en ingrédients actifs aide à atténuer les taches brunes et redonne à la peau tout son éclat et son hydratation.

Mode d'emploi: appliquer FIDERMA LAIT DEPIGMENTANT INTENSIF tous les soirs, par léger massage.

Précautions: ne pas utiliser sur les enfants de moins de 12 ans.



MADE IN SWITZERLAND

www.fiderma.com

Ethicare Sàrl - CH-1860 Aigle



LAIT DEPIGMENTANT
INTENSIF

TACHES BRUNES
CORPS

INTENSIVE
DEPIGMENTING MILK
BROWN SPOTS
BODY

100 ml / 3.38 US fl. Oz.